

# INTERDICTION DES CELLULAIRES ET APPAREILS MOBILES



**POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

**En vigueur dès la rentrée 2025**

Pour l'ensemble de nos élèves

## Pourquoi cette interdiction complète?

Cette mesure vise à offrir un environnement propice à l'apprentissage, à la concentration et au développement d'habiletés sociales.

## Qu'est-ce qui est interdit exactement?



Les téléphones cellulaires (et tous les appareils de télécommunication);



Les écouteurs, même s'ils ne sont pas utilisés;



Les montres intelligentes avec fonctions de communication;



Les tablettes personnelles et autres appareils mobiles non fournis par l'école.



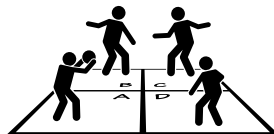
Les appareils mobiles personnels, par exemple lecteurs MP3, etc.

## Où et quand s'applique cette règle?

Sur tout le terrain de l'école, y compris :



Les bâtiments (classes, corridors, cafétéria, toilettes, bibliothèque, etc.)



Les cours extérieures, terrains sportifs et zones adjacentes utilisées par l'école



De la première cloche le matin à la dernière cloche en fin de journée, l'appareil doit être rangé

